



Bruxelles, 15 février 2010: le conseiller fédéral Didier Burkhalter et la commissaire européenne à l'éducation Androulla Vassiliou signent l'accord bilatéral sur l'éducation, sous le regard du ministre Angel Gabilondo Pujol représentant la présidence espagnole de l'UE.

## Programmes européens d'éducation et de jeunesse: la Suisse se prépare à la participation officielle

Le conseiller fédéral Didier Burkhalter a signé, le 15 février 2010, à Bruxelles, l'accord bilatéral sur l'éducation avec la commissaire européenne à l'éducation, Androulla Vassiliou, et le représentant de la présidence espagnole de l'UE, le ministre de l'éducation Angel Gabilondo Pujol. L'accord ouvre à la Suisse la participation officielle aux programmes européens d'éducation, de formation professionnelle et de jeunesse. La mise en œuvre des programmes en Suisse sera confiée à une agence nationale dont le cahier des charges est en voie de finalisation.

Avec l'accord bilatéral sur l'éducation, les activités de la Suisse dans l'espace européen de la formation sont placées à un même niveau que celui de la participation de notre pays à l'espace européen de la recherche.

L'accord porte sur la participation officielle de la Suisse aux programmes européens «Education et formation tout au long de la vie» et «Jeunesse en action» qui couvrent des actions de mobilité et des échanges dans le domaine de l'éducation, de la formation professionnelle et des activités de jeunesse extrascolaires.

Les actions de mobilité s'adressent aux étudiants (par ex. Erasmus, voir graphique 1), aux stagiaires en entreprise avant l'entrée dans la vie professionnelle ou en cours d'emploi, et à tous les jeunes pour promouvoir l'apprentissage non formel et le dialogue interculturel. Les programmes favorisent aussi l'échange d'informations et d'expertise aux fins d'améliorer la formation de base et la formation continue et de renforcer la coopération entre établissements scolaires et entreprises.

Aux termes de l'accord, les participants suisses pourront accéder, au même titre que les ressortis-

sants européens, à toutes les actions de mobilité et de coopération couvertes par ces programmes. Les établissements suisses pourront notamment lancer et diriger des projets. Enfin, la Suisse pourra donner son avis dans les instances chargées de définir les orientations stratégiques des programmes.

L'accord prévoit une contribution globale de la Suisse de 50,1 millions d'euros (env. 75 mio CHF) pour la participation aux programmes «Education et formation tout au long de la vie» et «Jeunesse en action» pendant les années 2011 à 2013. Contrairement à la participation aux programmes-cadres de recherche, ce montant n'est pas fondé sur le PIB, mais a été négocié en prenant pour valeur référence le niveau de participation de pays comparables comme l'Autriche ou la Norvège.

En comparaison avec les coûts de l'actuelle participation par projet (graphique 2), la participation intégrale aux programmes européens aura un surcoût d'environ 7 millions de francs par an. En revanche, une bonne partie de la contribution versée à Bruxelles reviendra en Suisse: en effet, plus de 80 % du budget annuel des programmes est reversé aux agences nationales qui gèrent et financent les projets dans chaque pays participant. Le reste du budget va à des projets gérés par la Commission européenne et une partie est reversée aux agences nationales pour couvrir leurs charges d'exploitation.

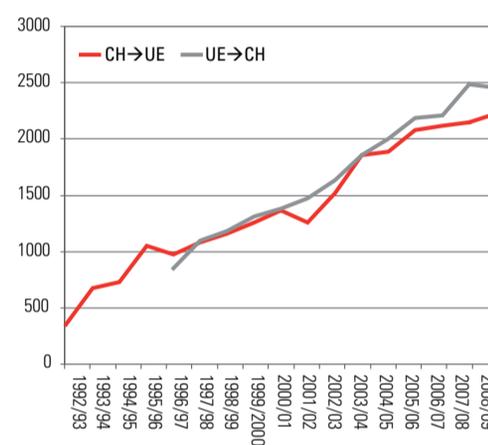
### Mission de l'agence nationale

Aux termes de l'accord, la Suisse, comme tous les autres pays participants, se dotera d'une agence nationale chargée de la mise en œuvre des programmes. C'est à la «Fondation ch pour la coopération confédérale» qu'est confiée cette mission à l'issue d'un appel d'offres public du Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche.

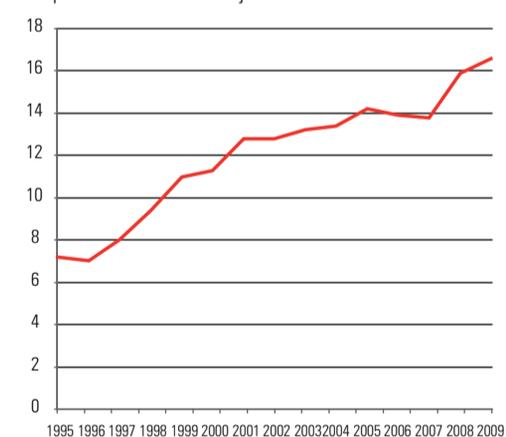
La fondation ch se verra prochainement chargée formellement de la mise en place des structures prévues, vu que le crédit nécessaire a été voté par les Chambres fédérales (Conseil national: 10 décembre 2009; Conseil des Etats: 9 mars 2010). Le cahier des charges de l'agence nationale fera l'objet d'un contrat de prestations passé avec le SER. Il comprendra les éléments suivants:

- informer et conseiller les participants potentiels aux programmes en Suisse;
- préparer la sélection des projets à l'intention des comités nationaux constitués de représentants des autorités et des milieux concernés;
- communiquer la sélection des projets;
- financer les participations aux projets;
- pourvoir à l'assurance qualité par des contrôles et des audits réguliers;
- gérer les fonds européens conformément aux règles de la Commission européenne;
- planifier ses activités et présenter régulièrement les rapports demandés par les autorités nationales et la Commission européenne.

Graphique 1: Mobilités Erasmus 1992/1993-2008/2009



Graphique 2: Moyens fédéraux alloués pour la participation suisse aux programmes d'éducation, de formation professionnelle et de jeunesse de l'UE 1995-2009



Avant le début de la participation officielle, le SER devra confirmer à la Commission européenne que l'agence nationale est opérationnelle et que des mécanismes appropriés sont en place pour garantir le financement approprié, l'audit et la surveillance financière. Dans cette perspective, la fondation ch devra donc entamer les travaux préparatoires dès avril 2010.

### Première visite à Bruxelles du nouveau chef du DFI

Pour le conseiller fédéral Didier Burkhalter, la signature de l'accord sur l'éducation avec l'UE a été l'occasion d'une première visite officielle dans ses nouveaux habits de ministre de la formation et de la recherche. Lors de la cérémonie de signature de l'accord, le conseiller fédéral s'est exprimé comme suit:

«(...) Je suis très fier et heureux de pouvoir signer cet accord avec vous aujourd'hui. C'est un accord qui représente un autre pas en avant dans les très bonnes relations entre la Suisse et l'Union européenne.»

«Depuis presque vingt ans, la Suisse n'a que partiellement participé aux programmes d'éducation, de formation et de jeunesse de l'Union européenne. Avec cet accord, notre participation dans les programmes «Education et formation tout au long de la vie» et «Jeunesse en action» reposera sur une base juridique solide à partir de l'année prochaine.»

«Désormais, la Suisse fera entièrement partie des programmes et pourra activement contribuer, grâce à l'excellence de ses hautes écoles et à la qualité de son système éducatif, à la création de l'espace européen de l'éducation.»

«C'est avec satisfaction que je verrai davantage de jeunes Suissesses et Suisses faire des expériences européennes et ainsi devenir une part entière de la grande communauté d'apprentissage qui existe sur notre continent. Et c'est avec plaisir que je verrai davantage de jeunes de partout en Europe venir en Suisse pour suivre ou compléter leurs curricula. Ils seront les bienvenus dans nos institutions qui jouissent d'une bonne renommée au niveau international (...).»

### Contact

SER, Gaétan Lagger

Conseiller scientifique

Programmes d'éducation et de jeunesse de l'UE

+41 31 323 26 74

gaetan.lagger@sbf.admin.ch